

Garantie

Les documents suivant doivent être complétés et signés pour procéder a l'adoption de votre chihuahua.

Description : _____

Sexe : _____

Date de naissance : _____

Droit de reproduction : Oui _____

Non _____

Le chiot est enregistré avec le Club Canin Canadien et micropucé.

Prix de vente : _____

Dépôt (non remboursable) : - _____

Transport si applicable : _____

Paiement reçu : _____

Nom de l'acheteur : _____

Adresse _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

J'ai pris connaissance et compris les conditions de vente ainsi que la garantie et j'accepte ces termes

Signature de l'acheteur

Date

Nom de l'éleveur : _____

(en lettre moulées)

Garantie

L'éleveur se porte responsable de la santé du chiot aussi longtemps qu'il demeure en sa possession. Si durant cette période le chiot a besoin de soins de santé mineur, l'éleveur s'engage à le faire soigner et en défrayer les coûts. Si une maladie grave était diagnostiquée ou si le chiot venait à mourir durant son séjour chez l'éleveur, celui-ci s'engage à remettre à l'acheteur un autre chiot de valeur égale. Si aucun chiot n'est disponible à ce moment l'éleveur s'engage à le remplacer dès la naissance de la prochaine portée disponible et de valeur égale. L'acheteur aurait par contre à attendre la naissance du chiot jusqu'à une période de 12 mois et plus. Ou si celui-ci décide de choisir un chiot de valeur supérieure, l'acheteur devra en assumer la différence. L'éleveur fera tout en son pouvoir pour que l'acheteur est à attendre le moins longtemps possible pour ce remplacement. Le dépôt demeure en tout temps la possession de l'éleveur et est applicable sur le prochain chiot, mais n'est pas remboursable.

Si durant les 30 premiers jours chez l'acheteur, le chiot venait à décéder, l'éleveur demande un rapport d'autopsie émit et signé par un vétérinaire licencié indiquant la raison du décès du chiot. Si l'autopsie révèle sans aucun doute que la mort du chiot est due à une maladie héréditaire ou à une maladie incurable décrite dans la garantie de l'éleveur, le chiot sera remplacé et ce dès la naissance d'une prochaine portée disponible par un chiot de valeur égale ou si l'acheteur décide de choisir un chiot de valeur supérieur d'en assumer la différence. Les soins encourus pour les soins vétérinaires ainsi que pour le rapport d'autopsie demeurent à la charge de l'acheteur.

Les problèmes survenus à la suite d'hypoglycémie ne sont pas la responsabilité de l'éleveur. L'acheteur accepte ces conditions même au moment de la livraison du chiot. En aucun cas l'éleveur ne prend la responsabilité de remplacer un chiot mort due à une baisse de sucre et ce même au moment de la livraison. L'acheteur a été avisé que cette petite race est sujette à des baisses de sucre et que ceci n'est en rien lié à un problème de santé.

L'éleveur ne remplacera pas un chiot mort à la suite de blessure due à une chute. Le chiot ne doit jamais être laissé sous la garde d'un enfant. Il est préférable de restreindre certains accès de la maison à votre chiot pour en éviter les accidents.

Garantie

L'éleveur atteste que le chiot a été examiné par un vétérinaire licencié.

Le chiot a été vacciné (vaccin de base pour son âge). Le certificat de vaccination remis à l'acheteur indique quels vaccins ont été administrés au chiot. Le chiot a été vermifugé au moins une fois. Les autres vaccins et traitements sont aux frais de l'acheteur.

La garantie d'une période de 30 jours couvre les infections suivantes :

Parvovirus

Distemper

Para-influenza

Rage

La garantie prend effet dès le départ du chiot. Aucune autre maladie virale ou infection n'est couverte par cette garantie.

Pour les chiots vendus avec droit de reproduction aucune garantie ne s'applique, nous ne pouvons prédire que les mâles ou femelles seront apte à la reproduction, L'acheteur accepte ces conditions et accepte d'en prendre les risques.

Il est préférable pour l'acheteur de garder le chiot à l'abri de contacts avec d'autres animaux, tel qu'il soit, avant que celui-ci est reçu ses rappels de vaccins.

L'acheteur s'engage à faire examiner son chiot dans les 5 jours suivant son départ par le vétérinaire de son choix. En aucun cas l'éleveur ne sera tenu responsable de la santé du chiot, une fois que celui-ci aura quitté son domicile.

Description du chiot : _____

Date de naissance : _____

date de départ du chiot : _____

L'acheteur déclare avoir lu et compris les termes du contrat et de la garantie et accepte ces conditions en y apposant sa signature.

Signature de l'acheteur

Date

Signature de l'éleveur

Date